NON AU PROJET FILLON :
NON AU SEXISME DES RETRAITES !

Non à l'allongement, non à la décote

Les mesures gouvernementales de réforme des retraites touchent majoritairement les femmes, et de manière plus grave. 39 % d'entre elles seulement parviennent à valider une carrière complète à 37,5 annuités . Si l'allongement de la durée de cotisation (passage à 40 ans, puis à 42 ans pour le public comme pour le privé) et le système de décote pour les carrières " incomplètes " pénalisent l'ensemble des salariés, les femmes, soit près d'un actif sur deux, le seront encore davantage.

Repenser le système

Nos régimes ont été construits sur un même modèle : celui de l'homme travaillant à temps plein et sans interruption de carrière dans un rôle de soutien de famille, la femme, avant tout épouse et mère, bénéficiant de droits dérivés dépendant du mari. Nos politiques familiales, conservatrices et natalistes, s'y réfèrent aussi, ne prenant en compte ni l'évolution du rôle social des femmes, ni les modifications et les diversités de la famille aujourd'hui.

Un autre choix de société

Nous voulons une autre réforme des retraites, qui au lieu de creuser les inégalités sexistes, se réfère au droit fondamental à l'égalité et favorise la pleine participation des femmes au marché du travail, comme facteur de croissance. Cette logique d'égalité implique de généraliser les droits propres, individuels, en remplacement des droits dérivés, sans exclure , pour une période transitoire, des mesures compensatoires. Elle implique une politique volontariste et cohérente dans tous les domaines : emploi, social, familial.

Exerçant dans des secteurs d'activité moins rémunérateurs, victimes des inégalités de salaire, deux fois plus nombreuses que les hommes à être payées au SMIC, davantage touchées par le chômage et la précarité de l'emploi, elles subissent à la retraite les conséquences des ségrégations cumulées tout au long de leur vie professionnelle. Leur niveau de pension, en France, en 2001, était en moyenne de 650 euros contre 1383 pour les hommes.

Elles assument l'essentiel des responsabilités en matière d'éducation des enfants et des tâches domestiques, charges qui les entravent sur le plan professionnel et les amènent souvent à interrompre leur activité ou à la " concilier " dans le temps partiel, avec pour effet la réduction de leur nombre d'annuités

Nos revendications

- L'égalité des salaires, des rémunérations et des carrières ;
- L'amélioration des conditions de travail pour tous afin de favoriser la conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle ;
- Une assimilation du temps partiel imposé à du chômage partiel ;
- Une majoration du taux de cotisation des employeurs qui ont recours au temps partiel imposé ;
- La validation d'un certain nombre d'années n'ayant pas donné lieu à cotisations : périodes d'études, de précarité, de temps partiel imposé, de chômage, de congé parental ;
- Le développement d'un service public de garde d'enfants, et à la dépendance des personnes âgées ;
- Pour une autre répartition des richesses, qui garantisse la retraite par répartition et permette à toutes et tous, d'accéder à une retraite décente.

L'Intersyndicale femmes de Toulouse (CGT, FSU, Sud Solidaires)

renvoyer à FSU 31 - 3 chemin du pigeonnier de la Cépière - 31043 TOULOUSE Cedex - fax 05 61 43 60 69

Nom Prénom	Adresse	Signature